

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1401

21 juillet 2009

### SOMMAIRE

Abbott Investments Luxembourg S.à r.l. .....	67206	Kempinsky .....	67211
Aral Tankstellen Services S. à r.l. ....	67206	Koenigsallee LP III, S.à.r.l. ....	67240
Arastro S.à r.l. ....	67209	Koenigsallee LP IV, S.à.r.l. ....	67212
Ardlu S.A. ....	67210	Koenigsallee LP V, S.à.r.l. ....	67203
Argos Investment Fund .....	67240	Lauco Holdings S.à r.l. ....	67215
BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) C S.à r.l. ....	67212	Literry S.à r.l. ....	67202
Blumenthal .....	67205	Loren S.A. ....	67208
Brafin SA .....	67204	LuxPET Management GmbH .....	67215
BRGEOF GK S.à r.l. ....	67211	Mabren S.A. ....	67204
Business Center Steinsel B.C.S. S.A. ....	67210	MEIF Germany Eight S.à.r.l. ....	67210
Cable International SA .....	67209	MEIF II Luxembourg Investment S.à r.l. .....	67210
CEF (W) SA .....	67215	Memo et Vigilaime .....	67248
Chesapeake Holdings S.à r.l. ....	67207	Multi-Solar S.A. ....	67214
DWS Invest .....	67204	NA Industrial S.à r.l. ....	67207
Encore Plus Properties I S.à.r.l. ....	67203	Nakar S.A. ....	67204
ENTREPRISE DE TOITURES François STOFFEL-REDING S.à r.l. ....	67212	NB Queen S. à r.l. ....	67213
Faymonville Distribution AG .....	67203	Pagos Lux S.à r.l. ....	67208
F.E.L. ....	67202	Partners Group Global Value 2008 S.C.A., SICAR .....	67239
GE Capital Luxembourg Financing I S.à r.l. .....	67205	Paternoster S.à r.l. ....	67208
Glacier Luxembourg Two .....	67211	Premuda International S.A.H. ....	67205
Glass Ceysens Luxembourg S.A. ....	67213	Premuda International S.A.H. ....	67205
Goodhart Partners S.à r.l. ....	67230	Private Holdings of Investments Luxem- bourg S.A. ....	67206
Greek Paper Manufacturing S.à r.l. ....	67211	Prove S.à r.l. ....	67202
Heat Wave .....	67207	Publiline S.A. ....	67212
Heron Holding S.A. ....	67244	Rollimmo S.A. ....	67214
HSBC Partners Group Global Private Equi- ty .....	67230	SeeReal Technologies S.A. ....	67214
HSBC Trinkaus & Burkhardt (Internatio- nal) S.A. ....	67202	Sideref Sàrl .....	67215
Investissements d'Entreprises S.A. ....	67209	Société Financière EDITH .....	67209
IPEF III Holdings N° 1 S.A. ....	67244	The Turquoise EM Lux Fund .....	67213
Juventus Investment S.A. ....	67213	Timi S.A. ....	67214
KA Office S.à r.l. ....	67208	TLL Holding S.A.- SPF .....	67207
KDR Gérances & Services S.à r.l. ....	67203	Today's Ink S.à.r.l. ....	67206
		TS Koenigsallee LP III S.à.r.l. ....	67240

**HSBC Trinkaus & Burkhardt (International) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1952 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre.  
R.C.S. Luxembourg B 14.543.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2009.  
Emile SCHLESSER  
Notaire

Référence de publication: 2009083022/227/12.

(090098317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

---

**Literry S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 129.930.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LITERRY S.À R.L.  
Robert REGGIORI / Régis DONATI  
Gérant de Société / Gérant de Société

Référence de publication: 2009083023/12.

(090098615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

---

**Prove S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 130.220.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PROVE S.à r.l.  
Louis VEGAS-PIERONI / Jacopo ROSSI  
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009083024/12.

(090098614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

---

**F.E.L., Société Anonyme.**

Siège social: L-9761 Lentzweiler, Zone Industrielle Lentzweiler-Eselborn Op der Sang.  
R.C.S. Luxembourg B 93.644.

*Auszug aus dem Protokoll der Versammlung des Verwaltungsrats vom 14. April 2008*

Es wurde beschlossen,  
Herrn Alain FAYMONVILLE, Verwaltungsratsdelegierter, wohnhaft in B-4761 Büllingen, Rocherath 118, zum Präsidenten des Verwaltungsrats zu ernennen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 6. Juli 2009.  
Für F.E.L., Aktiengesellschaft  
FIDUNORD Sàrl  
61, Gruuss-Strooss  
L-9991 WEISWAMPACH  
Unterschrift

Référence de publication: 2009083927/18.

(090099742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**KDR Gérances & Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4601 Differdange, 65A, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 100.418.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2009083936/11.

(090099937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**Encore Plus Properties I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 368.800,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 111.159.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2009.

Gérard LECUIT  
Notaire

Référence de publication: 2009083911/220/13.

(090100163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**Koenigsallee LP V, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 96.638.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 juillet 2009.

Blanche MOUTRIER  
Notaire

Référence de publication: 2009083899/272/12.

(090099954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**Faymonville Distribution AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-9761 Lentzweiler, Zone Industrielle Lentzweiler-Eselborn.  
R.C.S. Luxembourg B 94.717.

*Auszug aus dem Protokoll der Versammlung des Verwaltungsrats vom 15. April 2008*

Es wurde beschlossen,

- Herrn Alain FAYMONVILLE, Verwaltungsratsdelegierter, wohnhaft in B-4761 Büllingen, Rocherath 118, mit sofortiger Wirkung, zum Präsidenten des Verwaltungsrats zu ernennen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lentzweiler, den 6. Juli 2009.

Für FAYMONVILLE DISTRIBUTION A.G., Aktiengesellschaft  
FIDUNORD S.à r.l.  
31, Gruuss-Strooss  
L-9991 WEISWAMPACH  
Unterschrift

Référence de publication: 2009083930/18.

(090099746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**Brafin SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 62.326.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats, ont été déposés au registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRAFIN S.A.

Société Anonyme

Signature / Signature

*Un administrateur / Un administrateur*

Référence de publication: 2009084206/15.

(090099226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**Mabren S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 107.885.

*Mention rectificative du dépôt du 12/09/2008 (No L080136205.04)*

Le bilan modifié au 31.12.2007, les comptes annuels au 31.12.2007 régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats de l'exercice 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MABREN S.A.

Signature / Signature

*Un administrateur / Un administrateur*

Référence de publication: 2009084205/15.

(090099227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**Nakar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 85.972.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Group Sàrl

*Domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2009084179/12.

(090099609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**DWS Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 86.435.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 25. Mai 2009*

Die Generalversammlung beschließt, das Mandat der KPMG Audit als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2009 zu erneuern

DWS Investment S.A. (Verwaltungsgesellschaft)

Andrea A. Schwaab / Markward Michaelis

Référence de publication: 2009082308/12.

(090097645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

---

**GE Capital Luxembourg Financing I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 67.036.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55280 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

*Notaire*

Référence de publication: 2009083002/211/12.

(090098527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

**Blumenthal, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8369 Hivange, 31, rue de Garnich.

R.C.S. Luxembourg B 29.658.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

Henri BECK

*Notaire*

Référence de publication: 2009083005/201/12.

(090098576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

**Premuda International S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 36.030.

Le bilan complet consolidé au 31.12.2007 de Premuda S.p.A. en tant que maison mère de Premuda International S.A.H. sur le dossier de Premuda International S.A.H. en vertu de l'art. 314 (1) de la loi du 10 août 1915 et telle que modifiée par la suite a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2009084209/15.

(090099223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

**Premuda International S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 36.030.

Le bilan complet consolidé au 31 décembre 2006 de Premuda S.p.A. en tant que maison mère de Premuda International S.A.H. sur le dossier de Premuda International S.A.H. en vertu de l'art. 314 (1) de la loi du 10 août 1915 et telle que modifiée par la suite a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2009084208/15.

(090099224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

**Private Holdings of Investments Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 71.358.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats de l'exercice 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
Banque Domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2009084211/15.

(090099217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**Today's Ink S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seylerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 100.632.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 06.07.2009.

Fiduciaire interrégionale s.a.  
FIDUCIAIRE COMPTABLE  
14, Haaptstroos, L-8720 Rippweiler  
Signature

Référence de publication: 2009084186/14.

(090099578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**Abbott Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 31.910.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 144.635.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2009.

Henri HELLINCKX  
Notaire

Référence de publication: 2009083016/242/13.

(090098336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

---

**Aral Tankstellen Services S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 73.238.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aral Tankstellen Services S.à r.l.  
Signature

Référence de publication: 2009083954/12.

(090099692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**TLL Holding S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 41.073.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 juin 2009.  
Jean-Joseph WAGNER  
Notaire

Référence de publication: 2009083017/239/12.

(090098342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

---

**Chesapeake Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 536.634,00.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 142.874.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2009.  
Henri HELLINCKX  
Notaire

Référence de publication: 2009083021/242/13.

(090098873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

---

**Heat Wave, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5424 Gostingen, 7, rue Bildgen.  
R.C.S. Luxembourg B 116.632.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 6 juillet 2009.  
FIDUNORD Sàrl  
61, Gruuss-Strooss  
L-9991 WEISWAMPACH  
Signature

Référence de publication: 2009083739/14.

(090099621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**NA Industrial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 312.678,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 132.314.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 juin 2009*

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Steven Gary Meise de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2009083998/15.

(090099778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**KA Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 328.169,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 132.558.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 juin 2009*

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Steven Gary Meise de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2009083999/15.

(090099775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**Loren S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.  
R.C.S. Luxembourg B 89.679.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par les associés de la Société en date du 26 mai 2009 que les mandats de Nathalie Mallien, administrateur de la Société et PricewaterhouseCoopers, «Commissaire» de la Société, ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2009083994/14.

(090099419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**Pagos Lux S.à r.l., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 135.784.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 3 juillet 2009.

POUR COPIE CONFORME  
Roger ARRENSDORFF  
Notaire

Référence de publication: 2009083912/218/13.

(090100046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**Paternoster S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 74, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 113.630.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 3 juillet 2009.

Tom METZLER  
Notaire

Référence de publication: 2009083910/222/12.

(090100114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**Arastro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen.  
R.C.S. Luxembourg B 37.502.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 3 juillet 2009.

Tom METZLER

*Notaire*

Référence de publication: 2009083909/222/12.

(090100098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**Société Financière EDITH, Société Anonyme.**

Siège social: L-6488 Echternach, 8, rue des Vergers.  
R.C.S. Luxembourg B 94.665.

*Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 11 juin 2009*

Monsieur Daniel MAGITTERI est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Société Financière EDITH*

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

*Signature*

Référence de publication: 2009083106/13.

(090099115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

---

**Investissements d'Entreprises S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.  
R.C.S. Luxembourg B 83.821.

**EXTRAIT**

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 12 juin 2009 a renouvelé le mandat d'administrateur de Monsieur Massimo Magnoni, domicilié au 454, C Muntaner, Barcelone, Espagne.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2013.

Pour extrait conforme

*Signatures*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2009084135/14.

(090100092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**Cable International SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 75.067.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

*Banque Domiciliaire*

*Signatures*

Référence de publication: 2009084066/15.

(090099729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**MEIF Germany Eight S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.736.

Les comptes annuels pour la période du 16 mai 2008 (date de constitution) au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009083026/12.

(090099071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

---

**Business Center Steinsel B.C.S. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 80.677.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 2009 que Monsieur Yves SIBENALER, employé privé, demeurant à L-5431 Lenningen, 18, rue de l'Ecole, a été nommé nouvel administrateur jusqu'à l'assemblée à tenir en 2012 en remplacement de Monsieur Marco ROLLINGER, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009083122/13.

(090098915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

---

**MEIF II Luxembourg Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 108.304.

1/ Suite au conseil de gérance tenu en date du 28 mai 2009, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2009.

2/ L'adresse du gérant Rosa Villalobos a changé et se trouve désormais au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009083063/14.

(090098500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

---

**Ardlu S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 100.293.

*Extraits des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2009*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE Luxembourg S.A., 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2011.

Compagnie Financière de Gestion Luxembourg S.A.

Boulevard Joseph II, 40

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009084127/15.

(090099786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**BRGREOF GK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 31.870,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 133.606.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 juin 2009*

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Steven Gary Meise de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2009084009/15.

(090099761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**Greek Paper Manufacturing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.  
R.C.S. Luxembourg B 66.719.

—  
Sur décision de l'Associé Unique de la société en date du 13 juin 2009:

- la démission de Monsieur Freddy Martell a été acceptée avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

*Pour Greek Paper Manufacturing S.à r.l.*

M. VAN DE VAART

*Gérant*

Référence de publication: 2009083991/13.

(090099487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**Kempinsky, Société Civile.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg E 4.032.

—  
Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales du 29.12.2008 que l'associé Monsieur Antonio Fernandes, domicilié au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, a cédé 1 part sociale de la société à Monsieur Giovanni Montresor, domicilié au 30A, Via Andrea Mantegna, I-37012 Bussolengo.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08.01.2009.

KEMPINSKY

Signatures

Référence de publication: 2009084139/14.

(090100042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**Glacier Luxembourg Two, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 101.086.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Glacier Luxembourg Two S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009083967/12.

(090099347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**ENTREPRISE DE TOITURES François STOFFEL-REDING S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3378 Livange, 1, rue des Commerçants.  
R.C.S. Luxembourg B 29.821.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Fiduciaire Weber Bontemps & Mouwannes  
*Experts comptables*  
Signature

Référence de publication: 2009084074/13.

(090099430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

**Koenigsallee LP IV, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 96.637.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 juillet 2009.

Blanche MOUTRIER  
Notaire

Référence de publication: 2009083900/272/12.

(090099966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

**Publiline S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9519 Wiltz, 2, route d'Ettelbruck.  
R.C.S. Luxembourg B 96.211.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2009.

FIDUCIAIRE CLAUDE UHRES et Cie S.A.  
10, rue Jean Jacoby  
L-1832 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2009084193/14.

(090099493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

**BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 130.896.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 juin 2009*

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Steven Gary Meise de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

Pour extrait  
*Pour la société*  
Signature

Référence de publication: 2009084011/15.

(090099756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

**Juventus Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 136.749.

Les comptes annuels au 31.12.2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
*Banque Domiciliataire*  
Signatures

Référence de publication: 2009084067/15.

(090099859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**Glass Ceysens Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5424 Gostingen, 7, rue Bildgen.  
R.C.S. Luxembourg B 104.207.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 6 juillet 2009.

FIDUNORD Sàrl  
61, Gruuss-Strooss  
L-9991 WEISWAMPACH  
Signature

Référence de publication: 2009084182/14.

(090099619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**The Turquoise EM Lux Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.  
R.C.S. Luxembourg B 141.428.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour The Turquoise EM Lux Fund*  
HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009083614/13.

(090099415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**NB Queen S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 116.069.

Les comptes annuels au 28 juillet 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NB Queen S.à r.l.  
Signature

Référence de publication: 2009083968/12.

(090099343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**SeeReal Technologies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6B, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 112.913.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2009.  
Henri HELLINCKX  
Notaire

Référence de publication: 2009083019/242/12.

(090098811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

---

**Multi-Solar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.  
R.C.S. Luxembourg B 56.339.

Par la présente, je soussigné, Marco ROLLINGER, administrateur de sociétés, demeurant à Helmdange, 189, route de Luxembourg,

déclare démissionner avec effet immédiat de mes fonctions d'administrateur et administrateur-délégué de la société anonyme MULTI-SOLAR S.A., avec siège social à L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 56.339.

Walferdange, le 15 mai 2009.

Marco ROLLINGER.

Référence de publication: 2009083128/13.

(090098889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

---

**Timi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 33.744.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27/03/2009 à Luxembourg*

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Jean-Bernard Zeimet, expert comptable, né à Luxembourg le 05/03/1953, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2012.

Pour copie conforme  
Signatures  
Administrateurs

Référence de publication: 2009083542/16.

(090098777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

---

**Rollimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.  
R.C.S. Luxembourg B 15.635.

**EXTRAIT**

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 2009 que Monsieur Patrick FUNCK, employé privé, demeurant à L-6170 Godbrange, 41, rue du Village, a été nommé nouvel administrateur jusqu'à l'assemblée à tenir en 2011 en remplacement de Monsieur Serge ROLLINGER, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009083124/13.

(090098906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

---

**LuxPET Management GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 64.237.

Suite aux contrats de cessions de titres datés 17 septembre 2002, l'associée unique de la société est:  
XEN INVESTMENTS CORP., Panama.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2009.

*Pour la société*

Signatures

Référence de publication: 2009083533/13.

(090099021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

**Sideref Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 113, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 38.361.

Par acte sous seing privé du 24 octobre 2008, Mme Claudine Goeres, demeurant à Bertrange, a cédé une part sociale  
(1) à M. Guy Goeres, demeurant à Bertrange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2009.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009083534/13.

(090099012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

**CEF (W) SA, Société Anonyme,  
(anc. Lauco Holdings S.à r.l.).****Capital social: EUR 56.000.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 103.686.

In the year two thousand nine, on the 30 June.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

## THERE APPEARED:

Morco Holdings S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 104.014 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr Gérard Neiens, attorney-at-law, by virtue of a proxy given on 26 June 2009.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated Lauco Holdings S.à r.l. (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 103.686, having its registered office at L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 26 October 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N°9 of 5 January 2005 that has last been amended by a deed of the undersigned notary, dated 2 December 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N°540 of 15 March 2006.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on its agenda, which the Sole Shareholder has previously perused. This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

- (1) decision to change the name of the Company into "CEF (W) SA";
- (2) decision to change the corporate object of the Company;

(3) resignation of the four (4) managers of the Company, namely Mr Ashley James Mackie, Mr Adam Charles Mackie, Mr Alexis Kamarowsky and Mr Federigo Cannizzaro di Belmontino, and discharge for the period running from 1 April 2009 until the date of the present resolutions;

(4) decision to change the corporate form of the Company from a société à responsabilité limitée into a société anonyme;

(5) subsequent restatement and renumbering of the articles of association of the Company in their entirety;

(6) appointment, as from today, of Mr Ashley James Mackie, Mr Adam Charles Mackie as directors of the Company with an A signatory power, and Mr Alexis Kamarowsky and Mr Federigo Cannizzaro di Belmontino as directors of the Company with a B signatory power, for a term which will expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2015;

(7) appointment, as from today, of Audiex S.A. as statutory auditor of the Company for a term which will expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2015; and

(8) ancillary provisions.

Then the Sole Shareholder, after deliberation, passed the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company, and to reflect such amendment in the subsequent restatement and renumbering of the articles of association of the Company as retained here below.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the corporate object of the Company, and to reflect such amendment in the subsequent restatement and renumbering of the articles of association of the Company as retained here below.

*Third resolution*

The Sole Shareholder acknowledges and accepts the resignation of the four (4) managers of the Company, namely Mr Ashley James Mackie, Mr Adam Charles Mackie, Mr Alexis Kamarowsky and Mr Federigo Cannizzaro di Belmontino, and resolves to grant them discharge for the performance of their duties for the period running from 1 April 2009 until the date of the present resolutions.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the corporate form of the Company from a société à responsabilité limitée into a société anonyme, such amendments to become effective immediately after the passing of the present resolutions. Pursuant to art. 26-1 and 32-1(5) of the Luxembourg act on commercial companies dated 10 August 1915, as amended, the evaluation of the Company is subject to a report prepared by BDO Compagnie Fiduciaire, external auditor, dated 30 June 2009 and signed by Mr Marc Lamesch, which concludes as follows: "Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie, soit EUR 56.000.000,00, représentés par 560.000 actions avec une valeur nominale de EUR 100".

A copy of the above report is signed ne varietur by the proxy-holder of the appearing party and the unsigned notary and will stay annexed to the present deed.

*Fifth resolution*

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to restate and renumber the articles of association of the Company in their entirety, which will read henceforth, in their English version, as follows:

**Art. 1. Form and Name.** There exists a société anonyme under the name of "CEF (W) SA" (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders (the Shareholders). If the Company has only one shareholder, the Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Any reference to the Shareholders in the articles of association of the Company (collectively the Articles, and each article thereof an Article) shall be a reference to the Sole Shareholder if the Company has only one shareholder.

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg City by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a single director of the Company (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

The Board or, as the case may be, the Sole Director, shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

Where the Board or, as the case may be, the Sole Director, determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these ex-

traordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a company incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of a regularly constituted meeting of the Shareholders (the General Meeting) adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in Article 10 below.

**Art. 4. Corporate object.** The corporate object of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreements and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The object of the Company is also to carry out all operations directly or indirectly related to the activities of consulting, studies, realisation of projects, development, training, management of operating centres, sale and/or leasing and maintenance of computer hardware and software applications and solutions.

The object of the Company is further to own, develop and manage a portfolio of intellectual property rights, as well as to acquire, develop and dispose of copyrights, patents, trademarks and any other intellectual property rights, and manage those rights by sale, assignment, exchange, licence and any other means.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop such securities.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

**Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at EUR 56,000,000 (fifty-six million euro), represented by 560,000 (five hundred sixty thousand) shares having a par value of EUR 100 (one hundred euro) per share each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in Article 10 below.

**Art. 6. Shares.** The shares of the Company shall be in registered form (actions nominatives) and will remain in registered form.

A register of shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, its residence or elected domicile, the number of shares held by it, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by Luxembourg law.

**Art. 7. Transfer of shares.** The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholders, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

**Art. 8. Powers of the general meeting.** As long as the Company has only one shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

**Art. 9. Annual general meeting - Other general meetings.** The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of such meeting, on 1 June at 11.00 a.m.. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of such meeting.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the General Meeting can be identified, (ii) all persons participating in the General Meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the General Meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate, and participating in the General Meeting by such means shall constitute presence in person at such General Meeting.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by way of a voting bulletin.

**Art. 10. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and Vote.** The notice periods and quorum provided for by Luxembourg law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

The Board or, as the case may be, the Sole Director, as well as the statutory auditors, if existing, or, if exceptional circumstances require so, a director of the Company (the Director) having an A signatory power (the A Director), acting jointly with a Director having a B signatory power (the B Director) may convene a General Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if Shareholders representing one-tenth of the capital require it in writing, with an indication of the agenda. One or more Shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital may require the entry of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

Convening notices for every General Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of 8 (eight) days, and 8 (eight) days before the General Meeting, in the Official Journal (Memorial) and in a Luxembourg newspaper.

Notices by e-mail or telefax shall be sent 8 (eight) days before the General Meeting to registered Shareholders, but no formal proof need be given that this formality has been complied with.

Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters, telefax, or e-mail only.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by Luxembourg law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted in a General Meeting where at least one half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which concern the objects or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second General Meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at 15 (fifteen) days interval at least and 15 (fifteen) days before the General Meeting in the Official Journal (Memorial) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both such meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant General Meeting. Votes relating to shares for which a Shareholder did not

participate in the vote, abstain from voting, cast a blank (blanc) or spoilt (nul) vote are not taken into account to calculate the majority.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of the Shareholders and bondholders.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person who need not be a Shareholder as its proxy in writing whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

If all the Shareholders are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of such meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

The Shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant Shareholder, (ii) the indication of the shares for which the Shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company before the relevant General Meeting is held.

**Art. 11. Management.** For so long as the Company has a single shareholder, the Company may be managed by a Sole Director who does not need to be a Shareholder. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three members and each Director shall be assigned either an A or a B signatory power. The Directors need not be Shareholders. The Sole Director and the members of the Board shall be elected for a term not exceeding six years and shall be eligible for re-appointment.

Where a legal person is appointed as a Director (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a natural person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The Director(s) shall be elected by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of Directors, their remuneration and the term of their office. A Director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors may elect, by a majority vote, a Director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining Directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new Directors.

In dealing with third parties, the Director(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of Articles 11 and 16 shall have been complied with.

The Sole Director, or in case of plurality of Directors, the Board may subdelegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The Sole Director, or in case of plurality of Directors, the Board will determine the agent's responsibilities and his remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

**Art. 12. Meetings of the board.** The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a Director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other members of the Board will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the Directors present or represented at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman at the place indicated in the notice of meeting.

In case of plurality of Directors, notice of any meeting of the Board shall be given to all the Directors in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each member of the Board. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another Director as his or her proxy.

Directors may also cast their vote by telephone confirmed in writing.

One member of the Board may represent more than one prevented member at a meeting of the Board provided that always at least two members, who either are present in person or assist at such meeting by way of any means of communication that complies with the requirements set forth in the next paragraph, participate in a meeting of the Board.

Any Director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the Directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate or act validly only if at least half of its members, and at least one A Director and one B Director, are present or represented at a meeting of the Board.

The resolutions of the Board shall be adopted by the majority of the Directors present or represented, as long as they are at least adopted by one A Director and one B Director. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions, and signed by each and every Director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

The present Article does not apply in the case that the Company is managed by a single director.

**Art. 13. Minutes of meetings of the board or of resolutions of the sole director.** The resolutions passed by the Sole Director or the Board shall be documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting, or by all the Directors present at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, or the Sole Director (as the case may be).

**Art. 14. Powers of the board.** The Board, or as the case may be, the Sole Director is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board, or as the case may be, the Sole Director.

**Art. 15. Delegation of powers.** The Board, or as the case may be, the Sole Director may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board, or as the case may be, the Sole Director may appoint a person, either a Shareholder or not, either a Director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors, president or any other position of any such entity. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors, president or any other position of any such entity.

The Board, or as the case may be, the Sole Director is also authorised to appoint a person, either Director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 16. Binding signatures.** In case of a single Director, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Director, and, in case of plurality of Directors, by the joint signature of an A Director and a B Director. As a consequence thereof, in the case of plurality of Directors, two Directors with the same signatory power shall not be able to validly bind the Company.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Within the boundaries of the daily management, the Company may also be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of Article 15 above.

**Art. 17. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company are interested in, or are a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any Director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any Director may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such Director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any

such transaction, and such transaction, and such Director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting. This paragraph does not apply to a Sole Director.

For so long as the Company has a single director, the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company shall be set forth in minutes which will be presented to the next following General Meeting.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

**Art. 18. Indemnification.** The Company may indemnify any Director or officer of the Company and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 19. Statutory auditor (commissaire aux comptes) - Independent external auditor (réviseur d'entreprises).** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by Luxembourg law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor shall be elected for a term not exceeding six years and shall be eligible for re-appointment.

The statutory auditor will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Where required by Luxembourg law, the operations of the Company shall be supervised by one or several independent external auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises). Such external auditor shall be appointed by the General Meeting in accordance with article 69 of the act of 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies, as amended (the Act of 2002). The General Meeting will determine their number, their remuneration and the term of their office.

**Art. 20. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on 1 April and end on 31 March of the following year.

**Art. 21. Annual accounts.** Each year, at the end of the financial year of the Company, the Board or, as the case may be, the Sole Director will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Act of 2002.

At the latest one month prior to the annual General Meeting, the Board or, as the case may be, the Sole Director will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by Luxembourg law to the statutory auditor, or, as applicable, the independent auditor of the Company who will thereupon draw up its report.

At the latest 15 (fifteen) days prior to the annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the reports of the Board and of the statutory auditor, or, as applicable, the independent auditor, and such other documents as may be required by Luxembourg law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.

**Art. 22. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by Luxembourg law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth.

The annual General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of. Generally, the General Meeting may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Companies Act 1915.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board or, as the case may be, the Sole Director and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board or, as the case may be, the Sole Director.

The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

**Art. 23. Dissolution and Liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in Article 10 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 24. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915.

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint, as from today, as directors of the Company with an A signatory power:

(1) Mr Ashley James Mackie, company director, born 27 February 1969, in Exeter, Great Britain, whose residence address is 22 Route du Lac, 1094 Paudex, Switzerland; and

(2) Mr Adam Charles Mackie, company director, born 17 May 1972, in Leamington, Great Britain, whose residence address is 42 Avenue de l'Elysee, 1006 Lausanne, Switzerland.

The Sole Shareholder resolves to appoint as directors of the Company with a B signatory power:

(1) Mr Alexis Kamarowsky, company director, born 10 April 1947, in Strang Jetzt Bad Rothenfelde, Germany, whose professional address is 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg; and

(2) Mr Federigo Cannizzaro di Belmontino, company director, born 12 September 1964, in La Spezia, Italia, whose professional address is 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

The above appointed directors of the Company are constituting the board of directors of the Company as of the date hereof for a term which will expire at the annual general meeting of shareholders of the Company to be held in 2015.

*Seventh resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint, as from today, Audiex S.A., a Luxembourg société anonyme, having its registered office at L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 65.469, as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company for a term which will expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2015.

*Statement - Costs*

The notary executing this deed confirms that the articles of the Company comply with the provisions of article 27 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed is approximately evaluated at € 3,200,-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, the proxy-holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le trente juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire, résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

Morco Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2557 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 104.014 (l'Associé Unique),

ici représentée par Me Gérard Neiens, avocat à la Cour, en vertu d'une procuration donnée le 26 juin 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante, ainsi que par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise ensemble avec l'acte à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante représente 100% du capital social de Lauco Holdings S.à r.l. (la Société), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro 103.686, constituée par-devant le notaire instrumentaire suivant acte reçu le 26 octobre 2004 par le notaire instrumentaire, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, C - N°9 du 5 janvier 2005, modifié pour la dernière fois par un acte reçu le 2 décembre 2005 par le notaire instrumentaire, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, C -N°540 du 15 mars 2006.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, repris ci-dessous.

(1) modification de la dénomination de la Société en "CEF (W) SA";

(2) modification de l'objet social de la Société;

(3) démission des quatre (4) gérants de la Société, nommément M. Ashley James Mackie, M. Adam Charles Mackie, M. Alexis Kamarowsky et M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, et décharge pour la période allant du 1 avril 2009 jusqu'à la date des présentes résolutions;

(4) modification de la forme juridique de la Société, d'une société à responsabilité limitée en une société anonyme;

(5) refonte complète des statuts de la Société;

(6) nomination, à partir des présentes, de M. Ashley James Mackie et M. Adam Charles Mackie comme administrateurs de la Société ayant un pouvoir de signature A, et de M. Alexis Kamarowsky et M. Federigo Cannizzaro di Belmontino comme administrateurs de la Société ayant un pouvoir de signature B, pour une période qui expirera lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société tenue en 2015;

(7) nomination, à partir des présentes, de Audiex S.A comme commissaire aux comptes de la Société pour une période qui expirera lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société tenue en 2015; et

(8) dispositions auxiliaires.

Puis, l'Associé Unique, suivant délibération, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société, et de reproduire cette modification dans la refonte des statuts de la Société telle que reproduite ci-dessous.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société, et de reproduire cette modification dans la refonte des statuts de la Société telle que reproduite ci-dessous.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique accepte la démission des quatre (4) gérants de la Société, nommément M. Ashley James Mackie, M. Adam Charles Mackie, M. Alexis Kamarowsky et M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, et décide de leur accorder décharge pour l'accomplissement de leur mandat depuis la date du 1<sup>er</sup> avril 2009 jusqu'à la date des présentes résolutions.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier la forme de la Société d'une société à responsabilité limitée en une société anonyme, ces modifications prenant effet immédiatement après la prise des présentes résolutions. Conformément aux art. 26-1 et 32-1(5) de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée, une copie du rapport du réviseur d'entreprises BDO Compagnie Fiduciaire, signé par M. Marc Lamesch et daté du 30 juin 2009, contient les conclusions suivantes: "Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie, soit EUR 56.000.000,00, représentés par 560.000 actions avec une valeur nominale de EUR 100".

Une copie du rapport susmentionné reste annexée au présent acte après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant.

#### *Cinquième résolution*

Suite aux résolutions ci-dessus, l'Associé Unique décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société, qui auront désormais, dans leur version française, la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "CEF (W) SA" (la Société).

La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). Si la Société n'a qu'un seul actionnaire, elle n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Toute référence aux actionnaires dans les statuts de la Société (collectivement les Statuts, avec chaque article des Statuts défini comme un Article) est une référence à l'Associé Unique si la Société n'a qu'un seul actionnaire.

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg Ville par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique de la Société (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, a encore le droit de créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il peut transférer provisoirement le siège social

à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution d'une assemblée des Actionnaires régulièrement constituée (l'Assemblée Générale) statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'Article 10 ci-après.

**Art. 4. Objet social.** La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds communs de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

En outre, la Société a également pour objet la détention, le développement et la gestion d'un portefeuille de droits de propriété intellectuelle, ainsi que l'acquisition, le développement et la disposition de droits d'auteur, brevets, marques et tout autre droit de propriété intellectuelle et exploiter ces derniers par vente, transfert, échange, octroi de licence et tout autre moyen.

La Société a également pour objet d'effectuer toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à toutes activités de conseils, d'études, de réalisation de projets, de développement, de formation, de gestion de centres d'exploitation, de vente et/ou de location et de maintenance d'applications, de solutions et de matériels informatiques.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement et pour développer ses valeurs mobilières.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération n'est pas limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à la somme de EUR 56.000.000 (cinquante-six millions euros), représenté par 560.000 (cinq cent soixante mille) actions ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'Article 10 ci-après.

**Art. 6. Actions.** Les actions de la Société sont nominatives et resteront nominatives.

Un registre de(s) actionnaire(s) est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout Actionnaire. Ce registre contient le nom de tout Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne

aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle est appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-proprétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise.

**Art. 7. Transfert des actions.** Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) Actionnaire (s), cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lequel les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société.

**Art. 8. Pouvoirs de l'assemblée générale.** Aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul actionnaire unique, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un seul actionnaire unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 9. Assemblée générale annuelle - Autres assemblées générales.** L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le 1<sup>er</sup> juin de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Tout Actionnaire peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Tout Actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par bulletin de vote.

**Art. 10. Délais de convocation, Quorum, Avis de convocation, Procurations et Vote.** Les délais de convocation et quorum requis par la loi luxembourgeoise sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique, selon le cas, ou par le commissaire aux comptes, s'il existe, ou, si des circonstances exceptionnelles le requièrent, un administrateur de la Société (l'Administrateur) ayant un pouvoir de signature A (un Administrateur A) agissant conjointement avec un Administrateur ayant un pouvoir de signature B (un Administrateur B). Ils sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des Actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour. Un ou plusieurs Actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée par lettre recommandée 5 (cinq) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

Les avis de convocation pour chaque Assemblée Générale doivent contenir l'ordre du jour et sont faits par des annonces insérées deux fois à 8 (huit) jours d'intervalle au moins et 8 (huit) jours avant l'Assemblée Générale, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg.

Des lettres missives sont adressées, 8 (huit) jours avant l'Assemblée Générale, aux Actionnaires en nom, mais sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité.

Quand toutes les actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi luxembourgeoise ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Cependant, les décisions pour modifier les Statuts peuvent seulement être adoptées par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle Assemblée Générale peut être convoquée, dans les formes prévues par les

Statuts, par des annonces insérées deux fois, à 15 (quinze) jours d'intervalle au moins et 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La seconde Assemblée Générale délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées. Les voix attachées aux actions pour lesquelles l'Actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et des obligataires.

Chaque Actionnaire peut prendre part à toute Assemblée Générale en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, qui est Actionnaire ou non.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un formulaire) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à condition que les formulaires indiquent (i) nom, prénom, adresse et signature de l'Actionnaire, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exerce son droit, (iii) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les formulaires originaux devront être envoyés à la Société avant la tenue de l'Assemblée Générale.

**Art. 11. Administration.** Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique qui n'a pas besoin d'être Actionnaire. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres et chaque Administrateur se verra attribué soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B. Les Administrateurs ne sont pas nécessairement Actionnaires. L'Administrateur Unique et les Administrateurs sont élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils sont rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée Administrateur (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner une personne physique en tant que représentant permanent qui la représentera comme Administrateur Unique ou Administrateur, conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi de 1915).

Le(s) Administrateur(s) sont élus par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre d'Administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un Administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'Administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les Administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un Administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'Administrateur restant, l'Assemblée Générale devra rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux Administrateurs.

Vis-à-vis des tiers, le(s) Administrateur(s) auront le pouvoir de représenter la Société en toute circonstance et d'effectuer tous les actes et toutes les opérations qui ne contreviennent pas à l'objet social de la Société, pourvu que les dispositions des articles 11 et 16 aient été respectées.

L'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, le Conseil d'Administration, peut sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, le Conseil d'Administration, déterminera les responsabilités et la rémunération (si existante) du mandataire, ainsi que la durée du mandat et toute autre condition y relative.

**Art. 12. Réunions du conseil d'administration.** Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, Administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, les autres membres du Conseil d'Administration nomment un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des Administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

En cas de pluralité d'Administrateurs, avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les Administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence sont mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les Administrateurs sont présents ou représentés lors de la réunion du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque Administrateur donné par écrit soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant au lieu et place prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout Administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration, en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, un autre Administrateur comme son mandataire.

Les Administrateurs peuvent également voter par téléphone, confirmé par écrit.

Un Administrateur peut représenter plus d'un autre Administrateur, à condition que deux Administrateurs au moins soient physiquement présents à la réunion ou y participent par un moyen de communication qui est autorisé par les dispositions du paragraphe qui suit.

Tout Administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre les autres participants et leur parler (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise de façon continue et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil d'Administration tenue par un tel moyen de communication est réputée se tenir à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration ne peut agir et délibérer valablement que si au moins la moitié de ses membres, et au moins un Administrateur A et un Administrateur B sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration.

Les résolutions du Conseil d'Administration seront prises par la majorité des Administrateurs présents ou représentés, aussi longtemps qu'elles seront prises au moins par un Administrateur A et un Administrateur B. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion est prépondérante.

Nonobstant les dispositions précédentes, une résolution du Conseil d'Administration pourra aussi être passée par écrit, dans quel cas elle consistera en un ou plusieurs documents contenant cette résolution et signée par chaque Administrateur. La date d'une telle résolution sera la date de la dernière signature.

Le présent Article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un administrateur unique.

**Art. 13. Procès-verbaux de réunions du conseil d'administration et des résolutions de l'administrateur unique.** Les résolutions prises par l'Administrateur Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président ou un autre Administrateur qui en aura assumé la présidence ou par tout Administrateur ayant assisté à la réunion. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique sont signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

**Art. 14. Pouvoirs du conseil d'administration.** Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas.

**Art. 15. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui a les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, peut nommer une personne, Actionnaire ou non, Administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration, président ou à toute autre fonction d'une telle entité. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société, et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration, président ou de toute autre fonction d'une telle entité.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, est aussi autorisé à nommer une personne, Administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 16. Signatures autorisées.** En présence d'un seul Administrateur, la Société est engagée par la signature de l'Administrateur Unique, et en présence de plusieurs Administrateurs, par la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B. Par conséquent, deux Administrateurs ayant le même pouvoir de signature ne sauront engager la Société.

La Société est engagée en plus par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, mais uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'Article 15 ci-dessus.

**Art. 17. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient

un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un Administrateur aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet Administrateur devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et contraire et il ne participera pas aux délibérations et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet Administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas en cas d'Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un administrateur unique, des procès-verbaux devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société et ces procès-verbaux sont présentés à la prochaine Assemblée Générale.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

**Art. 18. Indemnisation.** La Société peut indemniser tout Administrateur ou directeur de la Société et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un Administrateur ou directeur de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemniée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

**Art. 19. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises indépendant.** Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes ou, dans les cas prévus par la loi luxembourgeoise, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire aux comptes est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

Le commissaire aux comptes est nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Si requis par la loi luxembourgeoise, les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises indépendant(s). Le réviseur d'entreprises est nommé par l'Assemblée Générale conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises (la Loi de 2002). L'Assemblée Générale déterminera leur nombre, leur rémunération et les conditions dans lesquelles ils assument leurs fonctions.

**Art. 20. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante.

**Art. 21. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'année sociale de la Société, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, dresse les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi de 2002.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, soumet au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale annuelle le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi luxembourgeoise, à l'examen du/des commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises, qui rédige sur cette base leur rapport de révision.

Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique, selon le cas, le rapport du/des commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises externe, ainsi que tous les autres documents requis par la Loi de 1915, sont déposés au siège social de la Société au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale annuelle. Ces documents sont à la disposition des Actionnaires qui peuvent les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

**Art. 22. Affectation des bénéfices.** Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'Article 5 et deviendra obligatoire à nouveau si la réserve légale descendra en dessous de ce seuil de 10% (dix pour cent).

L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et l'Assemblée Générale décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi de 1915.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi de 1915.

**Art. 23. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'Article 10 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 24. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915.

#### *Sixième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer, à partir des présentes résolutions, comme administrateurs de la Société ayant un pouvoir de signature A:

(1) M. Ashley James Mackie, directeur de sociétés, né le 27 février 1969, à Exeter, Great Britain, résidant à 22 Route du Lac, 1094 Paudex, Suisse; et

(2) M. Adam Charles Mackie, directeur de sociétés, né le 17 mai 1972, à Leamington, Great Britain, résidant à 42 Avenue de l'Elysee, 1006 Lausanne, Suisse.

L'Associé Unique décide de nommer, à partir des présentes résolutions, comme administrateurs de la Société ayant un pouvoir de signature B:

(1) M. Alexis Kamarowsky, directeur de sociétés, né le 10 avril 1947, à Strang Jetzt Bad Rothenfelde, Germany, ayant son adresse professionnelle à 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg; et

(2) M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, directeur de sociétés, né le 12 Septembre 1964, à La Spezia, Italia, ayant son adresse professionnelle à 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

Les administrateurs de la Société nommés ci-dessus constituent le conseil d'administration de la Société à partir de la présente date pour une période qui expire à l'assemblée générale annuelle de la Société tenue en 2015.

#### *Septième résolution*

L'Associé unique décide de nommer, à partir des présentes résolutions, Audiex S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 57 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 65.469, comme commissaire aux comptes de la Société, pour une période qui expirera à l'assemblée générale annuelle de la Société tenue en 2015.

#### *Déclaration - Estimation des frais*

Le notaire instrumentaire confirme que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de € 3.200.-.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Esch-sur-Alzette.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G.Neiens, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1<sup>er</sup> juillet 2009. Relation: EAC/2009/7648. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 2 juillet 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009083606/272/807.

(090099943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

**HSBC Partners Group Global Private Equity, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 105.942.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour HSBC PARTNERS GROUP GLOBAL PRIVATE EQUITY*

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009083610/12.

(090099397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

**Goodhart Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 146.869.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the second day of July,

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Goodhart Partners LLP, a limited liability partnership incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 1 Berkeley Street, London W1J 8DJ, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number OC342690.

here represented by Aurélien Favier, avocat, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London on 30<sup>th</sup> June 2009.

The said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to enact the following articles of association (the Articles) of a private limited liability company which it declares to establish as follows:

**I. Name - Registered office - Corporate object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Goodhart Partners S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the 1915 Law), and these Articles.

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company shall in particular be appointed as and act as the managing general partner of one or several partnership(s) in which it holds participations and/or shares, whether organised as an investment company with variable capital governed by the law of 15 February 2007 on specialised investment funds, or not.

3.3. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.4. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares in registered form, having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only 1 (one) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute the Board. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

#### **Art. 8. Board of managers.**

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the 1915 Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any 2 (two) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least 24 hours (twenty four) in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting.

Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

### 8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the signature of the single manager or as the case may be by any 2 (two) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

### **Art. 9. Liability of the managers.**

9.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the 1915 Law.

## **IV. Shareholder(s)**

### **Art. 10. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.**

#### 10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or in case the number of shareholders of the Company is less or equal to twenty-five, by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to 1 (one) vote.

#### 10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least 8 (eight) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least 3/4 (three-quarters) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

### **Art. 11. Sole shareholder.**

11.1. Where the number of shareholders is reduced to 1 (one), the sole shareholder exercises all powers conferred by the 1915 Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

## **V. Annual accounts - Supervision - Allocation of profits**

### **Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.**

12.1. The financial year begins on the 1 (first) of April and ends on the 31 (thirty-first) of March of the following year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

12.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within 6 (six) months from the closing of the financial year.

12.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds 25 (twenty-five), the annual General Meeting of the shareholders of the Company shall be held each year on the last Monday of the month of June of each year at 3.00 p.m. (Luxembourg time) at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of meeting, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

### **Art. 13. Commissaire aux comptes and Réviseur d'entreprises indépendant.**

13.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be shareholders.

13.2. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by the 1915 Law.

13.3. The shareholders appoint the commissaires aux comptes, if any and réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed 6 (six) years. The commissaires aux comptes and the réviseur d'entreprises indépendant may be re-appointed.

### **Art. 14. Allocation of profits.**

14.1. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) is allocated to the reserve required by 1915 Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to 10% (ten per cent) the share capital.

14.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within 2 (two) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

### **Art. 15. Dissolution - Liquidation.**

15.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding 3/4 (three-quarters) of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## VII. General provisions

### Art. 16. General provisions.

16.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with Luxembourg applicable laws and regulations (including the 1915 Law) and, subject to any non waivable provisions of the Luxembourg applicable laws and regulations (including the 1915 Law), any agreement entered into by the shareholders from time to time.

#### *Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on 31 (thirty-first) March 2010.

#### *Subscription and Payment*

Thereupon the appearing party, represented as stated hereabove, declares to have subscribed to the 500 shares (five hundred) of the Company.

The said shares having all been fully paid up by paiement in cash, the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) is as of now at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately 2.100.- EUR

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The number of managers is fixed at 3 (three).
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
  - Jean de Courrèges, Director, born in Toulouse (France) on 16 December 1952 with professional address in 14, rue Jean L'Aveugle, L-1148 Luxembourg, Luxembourg;
  - Peter Taylor, born in Caterham, Surrey, UK on 12 November 1959 with professional address in 1 Berkeley Street, London W1J 8DJ, UK; and
  - Yves Wagner, Director, born in Luxembourg on 16 November 1958 with professional address in 13, route de Luxembourg, L-6910 Roodt-sur-Syre, Luxembourg.
3. The registered office of the Company is set at 49, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the representative of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, and signed by her with the undersigned notary.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le deuxième jour du mois de juillet,

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg. A COMPARU:

Goodhart Partners LLP, une société constituée conformément au droit d'Angleterre et du Pays de Gales, dont le siège social est situé à 1 Berkeley Street, London W1J 8DJ, immatriculée auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro OC342690.

ici représentée par Aurélien Favier, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres le 30 juin 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts (les Statuts) d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer tel qu'il suit:

## I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "Goodhart Partners S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société sera en particulier désignée et agira en tant qu'associé-gérant-commandité d'une ou plusieurs sociétés en commandite dans laquelle ou lesquelles elle détient des participations et/ou des parts sociales, constituées ou non sous la forme d'une société d'investissement à capital variable soumise à la loi de 2007 sur les fonds d'investissement spécialisés, ou non.

3.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.4. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euro), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de EUR 25,-(vingt-cinq euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'1 (un) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## III. Gestion - Représentation

### Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Dans le cas où plusieurs gérants auraient été nommés, ils constitueraient le Board. Les gérants ne doivent pas être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

### Art. 8. Conseil de gérance.

#### 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

#### 8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins 2 (deux) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins 24 heures (vingt-quatre) à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

#### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature de l'unique gérant ou, le cas échéant, de deux gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

#### **Art. 9. Responsabilité des gérants.**

9.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi de 1915.

### **IV. Associé(s)**

#### **Art. 10. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.**

##### 10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou, si le nombre d'associés est inférieur ou égal à 25 (vingt-cinq) associés par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à 1 (un) vote.

##### 10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les 3/4 (trois-quarts) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### **Art. 11. Associé unique.**

11.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à 1 (un), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi de 1915 à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

### **V. Comptes annuels - Contrôle - Affectation des bénéfices**

#### **Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

12.1. L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> (premier) avril et se termine le 31 (trente-et-un) mars de l'année suivante.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

12.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

12.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les 6 (six) mois de la clôture de l'exercice social.

12.5. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), l'Assemblée Générale annuelle des associés de la Société sera tenue chaque année le dernier lundi du mois de juin à 15:00 heure (heure luxembourgeoise) au siège social de la Société ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations de l'assemblée, et si ce jour n'est pas un jour où les banques sont ouvertes à Luxembourg (i.e. Jour Ouvrable) le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même endroit.

#### **Art. 13. Commissaire aux comptes et Réviseur d'entreprises indépendant.**

13.1. Si le nombre d'associés de la Société est supérieur à 25 (vingt-cinq), le contrôle de la Société doit être confié à un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non de la Société.

13.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la Loi de 1915.

13.3. Les associés nomment les commissaires aux comptes, s'il y a lieu et les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser 6 (six) ans. Les commissaires aux comptes et les réviseurs d'entreprises indépendants peuvent être renommés.

#### **Art. 14. Affectation des bénéfices.**

14.1. 5 % (cinq pour cent) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi de 1915. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint 10% (dix pour cent) du capital social.

14.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (incluant la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les 2 (deux) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 15. Dissolution - Liquidation.**

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les 3/4 (trois-quarts) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

### **VII. Dispositions générales**

#### **Art. 16. Dispositions générales.**

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence aux lois et règlements en vigueur au Luxembourg (incluant la Loi de 1915) et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public (incluant la Loi de 1915), à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 mars 2010.

*Souscription et Libération*

La partie comparante représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit aux 500 (cinq cents) parts sociales de la Société.

Lesdites parts sociales ayant été entièrement libérées par le biais d'apports en numéraire, la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euro) est dès à présent à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

*Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à 2.100.- EUR

*Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à 3 (trois).
2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - Jean de Courrèges, Director, né à Toulouse (F) le 16 décembre 1952 avec adresse professionnelle au 14, rue Jean L'Aveugle, L-1148 Luxembourg, Luxembourg;
  - Peter Taylor, Investment Management, né à Caterham, Surrey (UK), le 12 novembre 1959 avec adresse professionnelle au 1 Berkeley Street, London W1J 8DJ, UK; et
  - Yves Wagner, Director, né à Luxembourg le 16 novembre 1958 avec adresse professionnelle 13, route de Luxembourg, L-6910 Roodt-sur-Syre, Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est fixé à 49, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A.Favier, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 juillet 2009. Relation: EAC/2009/7801. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 6 juillet 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009083573/272/505.

(090099332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

**Partners Group Global Value 2008 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 138.053.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Partners Group Global Value 2008 S.C.A., SICAR

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009083608/14.

(090099386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

**Argos Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 86.102.

Le Rapport Annuel Révisé abrégé au 31 décembre 2008 et la distribution des dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2009, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Katie AGNES / Fabienne WALTZING

*Mandataire Commercial / Mandataire Principal*

Référence de publication: 2009083615/13.

(090099422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

**Koenigsallee LP III, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. TS Koenigsallee LP III S.à.r.l.).**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 96.636.

In the year two thousand nine, on the 30<sup>th</sup> of June,

Before Us, Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appear:

1. VERTIARAMA, S.L., a company existing under the laws of the Spain, having its registered office at 7 Plaza de Carlos Trias Bertan, E-28020 Madrid, Spain, and registered at the Commercial Registry of Madrid at volume 24.025, book O, sheet 35, section 8, page M-431537,

hereinafter represented by Mr Charles DURO, attorney at law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Madrid on June 29<sup>th</sup> 2009, such proxy, after being signed ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain annexed hereto and registered with this deed,

2. TS KOENIGSALLEE HOLDINGS LP, S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Trade and Company Register of Luxembourg, section B under number 123.404,

hereinafter represented by Mr Gaël TOUTAIN, Senior Analyst, residing professionally in Senningerberg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on June 29<sup>th</sup> 2009, such proxy, after being signed ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain annexed hereto and registered with this deed,

3. BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitburg, L-1273 Luxembourg, registered with the Trade and Company Register of Luxembourg, section B under number 96.324,

hereinafter represented by Mrs Karine MASTINU, Attorney at law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on June 29<sup>th</sup> 2009, such proxy, after being signed ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain annexed hereto and registered with this deed,

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "KOENIGSALLEE LP III, S.à r.l.", having its registered office at 10, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, under number 96.636, which was incorporated by a deed of Me Joseph ELVINGER, notary in Luxembourg, dated October 13<sup>th</sup>, 2003, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1236 of November 22<sup>nd</sup>, 2003, and which articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of Me Joseph ELVINGER dated October 31<sup>st</sup>, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2832 of December 6<sup>th</sup>, 2007.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500) represented by five hundred (500) shares of twenty-five (EUR 25) each.

III. The agenda is the following:

*Agenda*

1. Resignation of Mrs Elena ESCALONA LARA as category A manager and of Mr Javier CHICHARRO VILLALBA and Mr Augustin HIDALGO GOMEZ as category B managers;

2. Appointment of Mr Nicolas Diaz SALDANA as category A manager, and of Mr Charles DURO and of Mrs Karine MASTINU as category B managers and duration of their mandate;
3. Decision to amend the Company's representation authority;
4. Amendment of article 10 paragraph 3 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the decision under point 3;
5. Decision to amend the decision making process of the Board of Managers;
6. Amendment of article 11 paragraph 2 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the decision under point 5;

The appearing parties, representing the entire share capital, unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders resolve to accept with immediate effect the resignation of:

- As Category A Manager:

- i. Mrs Elena ESCALONA LARA, company director, born on March 14<sup>th</sup>, 1965 in Madrid, residing at C/ Ramiro II, 7 - 1, E-28003 Madrid, Spain

- As Category B Managers:

- i. Mr Javier CHICHARRO VILLALBA, company director, born on August 21<sup>st</sup>, 1964 in Madrid, residing at Paseo de la Chopera, 129 - BJ B, E-28100 Alcobendas (Madrid), Spain
- ii. Mr Augustin HIDALGO GOMEZ, company director, born on July 9<sup>th</sup>, 1974 in Madrid, residing at C/ Arturo Soria, 317 -4A, E-28033 Madrid, Spain

*Second resolution*

The shareholders resolve to appoint with immediate effect as managers of the Company for an indefinite period of time:

- As Category A Manager:

- i. Mr Nicolas DIAZ SALDANA, company director, born on June 24<sup>th</sup>, 1963 in Dominican Republic, residing at 16 rue Rouget de lisle, F-78100 St Germain en Laye;

- As Category B Managers:

- i. Mr Charles DURO, attorney at law, born on June 5<sup>th</sup>, 1958 in Luxembourg, residing at 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg;
- ii. Mrs Karine MASTINU, attorney at law, born on May 7<sup>th</sup>, 1975 in Villerupt (France), residing at 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg;

*Third resolution*

The shareholders resolve to amend the Company's representation authority which will be represented by the joint signature of any category A managers and any category B managers as of today.

*Fourth resolution*

The shareholders resolve to amend Article 10 paragraph 3 of the Company's articles of incorporation, to give it the following wording:

" **Art. 10§3.** Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any Category A Manager and any Category B Manager, or by any other person to whom a special power of attorney has been granted by the board of managers."

*Fifth resolution*

The shareholders resolve to amend the decision making process of the Board of Managers in order that any decision shall be adopted by a majority of Managers of each category.

*Sixth resolution*

The shareholders resolve to amend Article 11 paragraph 2 of the Company's articles of incorporation, by adding the following sentence:

" **Art. 11§2. [..].** To be reached, any decision shall be adopted by a majority of Managers of each category"

*Expenses*

The expenses, costs, payments or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately € 1.200.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with us the notary the present original deed.

### Suit la traduction française

L'an deux mille neuf, le trente juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée.

Ont comparu:

1. VERTIARAMA, S.L., une société régie sous les lois espagnoles et ayant son siège social à 7 Plaza de Carlos Trias Bertan, E-28020 Madrid, Espagne immatriculée au Registre de Commerce de Madrid volume 24.025, livre O, folio 35, section.8, page M-431537,

représentée aux fins des présentes par Me Charles DURO, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Madrid le 29 juin 2009, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps,

2. TS KOENIGSALLEE HOLDINGS LP, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et de Société de Luxembourg, section B sous le numéro 123.404,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Gaël TOUTAIN, Senior Analyst, demeurant professionnellement à Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 29 juin 2009, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps,

3. BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 19, rue de Bitburg, L-1273 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et de Société de Luxembourg, section B sous le numéro 96.324,

représentée aux fins des présentes par Maître Karine MASTINU, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 29 juin 2009, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps,

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont tous les associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "KOENIGSALLEE LP III, S.à r.l.", ayant son siège social au 10, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg section B sous le numéro 96.636, constituée suivant acte reçu par Me Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg soussigné le 13 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1236 du 22 novembre 2003, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte par Me Joseph Elvinger en date du 31 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2832 du 6 décembre 2007.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt cinq Euro (EUR 25) chacune.

III. L'ordre du jour est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Démission de Mme Elena ESCALONA LARA de ses fonctions de gérant de catégorie A, et de Mr Javier CHICHARRO VILLALBA et Mr Augustin HIDALGO GOMEZ de leurs fonctions de gérants de catégorie B;

2. Nomination de Mr Nicolas DIAZ SALDANA en qualité de gérant de catégorie A et de Me Charles DURO et Me Karine MASTINU en qualité de gérants de catégorie B et durée de leur mandat;

3. Décision de modifier les pouvoirs de représentation de la Société;

4. Modification de l'article 10 paragraphe 3 des statuts de la Société afin de refléter la décision prise au point 3;

5. Décision de modifier le mode de prise de décisions au sein du conseil de gérance;

6. Modification de l'article 11 paragraphe 2 des statuts de la Société afin de refléter la décision prise au point 5;

Les comparants, représentant l'intégralité du capital, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés décident d'accepter la démission avec effet immédiat comme:

- *Gérant de catégorie A*

i. Mme Elena ESCALONA LARA, administrateur de société, née le 14 mars 1965 à Madrid, demeurant à C/ Ramiro II, 7 -1D, E-28003 Madrid, Espagne

- *Gérants de catégorie B*

i. Mr Javier CHICHARRO VILLALBA, administrateur de société, né le 21 août 1964 à Madrid, demeurant à Paseo de la Chopera, 129 -BJ B, E-28100 Alcobendas (Madrid), Espagne

ii. Mr Augustin HIDALGO GOMEZ, administrateur de société, né le 9 juillet 1974 à Madrid, demeurant à C/ Arturo Soria, 317 - 4A, E-28033 Madrid, Espagne

*Deuxième résolution*

Les associés décident de nommer avec effet immédiat en tant que gérants de la Société pour une période indéterminée:

- *Gérant de catégorie A*

i. Mr Nicolas DIAZ SALDANA, administrateur de sociétés, né le 24 juin 1963 en République Dominicaine, demeurant à 16 rue Rouget de l'isle, F-78100 St Germain en Laye;

- *Gérants de catégorie B*

i. Mr Charles DURO, avocat, né le 5 juin 1958 à Luxembourg, demeurant à 3, rue de la Chapelle, L-1625 Luxembourg;  
ii. Me Karine MASTINU, avocat, née le 7 mai 1975 à Villerupt (France), demeurant à 3, rue de la Chapelle, L-1625 Luxembourg;

*Troisième résolution*

Les associés décident de modifier les pouvoirs de représentation de la Société de façon à ce qu'elle soit engagée avec effet ce jour par la signature conjointe de tout gérant de catégorie A et tout gérant de catégorie B.

*Quatrième résolution*

Les associés décident de modifier l'article 10 paragraphe 3 des statuts de la Société, pour lui conférer désormais la teneur suivante:

" **Art. 10§3.** Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de tout Gérant de Catégorie A et de tout Gérant de Catégorie B, ou par toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le conseil de gérance."

*Cinquième résolution*

Les associés décident de modifier le mode de prise de décisions au sein du Conseil de gérance de sorte que toute décision devra être adoptée à la majorité des gérants de chaque catégorie.

*Sixième résolution*

Les associés décident de modifier l'article 11 paragraphe 2 des statuts de la Société, par l'ajout de la phrase suivante:

" **Art. 1.1§2. [..]** Pour être atteinte, toute décision devra être adoptée à la majorité des gérants de chaque catégorie."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est approximativement estimé à la somme de € 1.200.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous avec Nous notaire signé la minute.

Signé: C.Duro, G.Toutain, K.Mastinu, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1<sup>er</sup> juillet 2009. Relation: EAC/2009/7653. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 2 juillet 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009083537/272/194.

(090099995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

**IPEF III Holdings N° 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 72.196.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009083641/10.

(090099288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

**Heron Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 146.870.

**STATUTS**

L'an deux mille neuf, le deux juillet.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Daniel ABITTAN, Directeur de sociétés, demeurant à CH-1196 Gland (Suisse), 15, chemin de la Falaise.
- 2.- Monsieur Jonathan ABITTAN, Directeur de sociétés, demeurant à CH-1196 Gland (Suisse), 15, chemin de la Falaise.
- 3.- Monsieur Jérémy ABITTAN, employé privé, demeurant à CH-1196 Gland (Suisse), 15, chemin de la Falaise.
- 4.- Monsieur Benjamin ABITTAN, étudiant, demeurant à CH-1196 Gland (Suisse), 15, chemin de la Falaise.
- 5.- Monsieur Yohann ABITTAN, écolier, demeurant à CH-1196 Gland (Suisse), 15, chemin de la Falaise, pour lequel accepte, stipule et se porte fort son père Monsieur Daniel ABITTAN, préqualifié, agissant en sa qualité d'administrateur légal de son enfant mineur,

ici représentés par Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg en vertu de cinq procurations sous seing privé lui délivrées en date du 29 juin 2009.

Les procurations signées ne varietur par le comparant et le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination - Forme.** Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de "HERON HOLDING S.A." (la "Société").

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 4. Objet.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en location, l'administration et la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 1.000.000.- (un million d'Euros), représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune, entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 5.000.000.- (cinq millions d'Euros) représenté par 50.000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent Euros) chacune.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 2 juillet 2014, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

**Art. 6. Actions.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### *Cession d'actions*

Un accord du Conseil d'Administration sera demandé en cas de cession par un actionnaire de ses actions.

Si un actionnaire a l'intention de transférer toute ou partie de la propriété des droits attachés à ses actions par quelque mode juridique que ce soit, tel que, notamment, vente, apport, donation, échange, liquidation, constitution d'un droit réel, à titre universel ou particulier, ou en cas de liquidation judiciaire ou de liquidation amiable, il devra préalablement proposer ces actions aux co-actionnaires au prorata des actions détenues par chacun, par lettre recommandée, pour acquisition. Cette notification sera adressée au siège de la société, laquelle fera transmettre l'offre aux actionnaires concernés sans retard par son Conseil d'Administration ou l'un quelconque de ses délégués à la gestion journalière.

La valeur de ces actions sera déterminée par un réviseur d'entreprises désigné par les parties. A défaut d'accord dans un délai de trois semaines à partir de la proposition faite par l'une des parties par lettre recommandée adressée à la société, un réviseur sera désigné à la requête de l'actionnaire le plus diligent par le président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg. Cette décision liera les actionnaires.

Le prix de cession des actions sera déterminé conformément aux principes de révision appliqués par les réviseurs d'entreprises au Grand-Duché de Luxembourg pour l'évaluation des entreprises, en tenant plus particulièrement compte de l'actif net de la société.

Le réviseur d'entreprises soumettra son rapport motivé endéans un délai de six semaines après la date de sa nomination.

Si les actionnaires restants concernés n'acceptent pas l'offre endéans les trois semaines après la date du dépôt du rapport d'expertise, l'actionnaire sortant peut entrer en négociations avec des tiers en vue de la cession de ses actions.

En cas d'accord de l'actionnaire sortant avec un tiers, il doit communiquer le résultat complet des négociations aux actionnaires restants concernés par lettre recommandée adressée à la société.

Ces derniers auront alors le droit, endéans les trois semaines à dater de l'obtention des informations mentionnées ci-dessus, d'acquiescer les actions de l'actionnaire sortant aux mêmes conditions que celles négociées avec celui-ci, sous réserve de ce qui est stipulé à l'alinéa suivant.

Les actionnaires restants concernés ne peuvent s'opposer à une cession des actions détenues par l'actionnaire sortant à ce tiers suivant la réglementation qui précède que s'il apparaît des circonstances de l'espèce que le tiers acquéreur sera incapable d'assurer l'exécution des obligations résultant pour lui des accords de coopération conclus entre les actionnaires.

En cas de refus justifié de la part des actionnaires restants dans le cadre des dispositions de l'alinéa précédent, la société procédera, dans la mesure du possible et conformément aux dispositions légales, au rachat des actions de l'actionnaire

sortant au prix négocié entre cet actionnaire et le tiers intéressé. A défaut pour la société de pouvoir racheter les actions de l'actionnaire sortant, une assemblée générale extraordinaire devra être convoquée sans retard afin qu'il soit procédé à la dissolution et à la liquidation de la société.

Les dispositions qui précèdent ne sont pas d'application si les actions doivent être cédées à une société appartenant au groupe de l'actionnaire ayant l'intention de transférer tout ou partie de ses actions. Un transfert projeté à une société du groupe de l'actionnaire concerné doit cependant faire l'objet d'une notification préalable par lettre recommandée à la société afin de permettre au conseil d'administration de vérifier si la société cessionnaire appartient au groupe du cédant. La notification devra parvenir à la société au moins deux mois avant la prise d'effet du transfert. Dans tous les cas où la société cessionnaire cesserait d'être une société du groupe de l'actionnaire concerné, les actions transférées devront être immédiatement rétrocédées à ce dernier.

Il ne pourra pas être disposé des participations prises sans l'accord et la signature préalable de deux administrateurs.

**Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

**Art. 8. Assemblée générale annuelle - Approbation des comptes annuels.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier mercredi du mois de mai à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 9. Autres assemblées.** Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

**Art. 10. Composition du conseil d'administration.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

**Art. 11. Réunions du conseil d'administration.** Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont

les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 12. Pouvoirs du conseil d'administration.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

**Art. 13. Représentation.** La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

**Art. 14. Surveillance.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

**Art. 15. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16. Allocation des bénéfices.** Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

**Art. 17. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 18. Divers.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2010.

#### *Souscription et Libération*

Le comparant a souscrit un nombre d'actions et a libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaires	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
Daniel ABITTAN . . . . .	868.000	868.000	8.680
Jonathan ABITTAN . . . . .	33.000	33.000	330
Jérémy ABITTAN . . . . .	33.000	33.000	330
Benjamin ABITTAN . . . . .	33.000	33.000	330
Yohann ABITTAN . . . . .	33.000	33.000	330
TOTAL: . . . . .	1.000.000	1.000.000	10.000

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de un million d'Euros (1.000.000.-EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

*Déclaration - Evaluation*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de € 2.700.-.

*Assemblée générale extraordinaire*

La personne ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à six et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - 1.- Monsieur Daniel ABITTAN, Directeur de sociétés, demeurant à CH-1196 Gland (Suisse), 15, chemin de la Falaise.
  - 2.- Monsieur Jonathan ABITTAN, Directeur de sociétés, demeurant à CH-1196 Gland (Suisse), 15, chemin de la Falaise.
  - 3.- Monsieur Jérémy ABITTAN, employé privé, demeurant à CH-1196 Gland (Suisse), 15, chemin de la Falaise.
  - 4- Monsieur Jean-Marc FABER, expert-comptable, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;
  - 5.- Monsieur Manuel BORDIGNON employé privé, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;
  - 6.- Monsieur Christophe MOUTON, employé privé, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;
3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes jusqu'en 2010:  
Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l. ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.
4. L'adresse de la société est fixée à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
5. La durée du mandat des administrateurs sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2015.
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 12 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A.Belli, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 juillet 2009. Relation: EAC/2009/7802. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): A.Santioni.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 6 juillet 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009083575/272/250.

(090099354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

**Memo et Vigilaime, Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 138.406.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Fiduciaire Weber Bontemps & Mouwannes

*Experts comptables et fiscaux*

Signature

Référence de publication: 2009084072/13.

(090099436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.